



Préavis n° 06 – 2015

## **Demande de crédit pour la modification de l'arrêt de bus au poids public**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Suite à une interpellation de M. Sprunger lors d'un Conseil général ordinaire, il a été demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'améliorer l'arrêt de bus au poids public.

Lors du Conseil général du 4 juin 2014, un crédit de 10'000.- CHF a été accordé à la Municipalité pour étudier ce dossier.

Lors de l'étude de ce dossier, la Municipalité s'est heurtée aux règles très compliquées du canton, toutes les variantes financièrement réalisables proposées par la commune ont été refusées. La Municipalité a donc choisi de vous proposer une variante sans modification de l'emplacement de l'arrêt de bus ni marquage sur la chaussée afin de ne pas avoir à subir toutes les contraintes de l'état.

### **2. Description des travaux**

- Démolition du poids public
- Création d'un socle béton pour la pose du nouvel abri bus
- Reprise de la place actuelle en goudron
- Nouveaux lampadaires, deux têtes LED
- Pose d'un abri bus vitré (voir photo et plan en annexe).

Les travaux proposés permettent de créer un abri bus confortable et très visible.

### **3. Coût**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Génie civil :        | 17'500.- CHF TTC |
| Éclairage :          | 5'000.- CHF TTC  |
| Abri Bus :           | 13'000.- CHF TTC |
| Divers et imprévus : | 1'500.- CHF TTC  |
| Total :              | 37'000.- CHF TTC |

Le crédit d'étude ne sera que partiellement utilisé (environ 2'000.- CHF TTC) pour le dossier de mise à l'enquête. Pour réaliser ces travaux, la Municipalité sollicite du Conseil général un crédit de 37'000.- CHF TTC prélevé sur le compte courant.

**Le Conseil général de Prévonloup,**

- vu le préavis municipal n° 06-2015,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

d'accorder à la Municipalité un crédit de 37'000.- CHF TTC pour la modification de l'arrêt de bus au poids public.

Le municipal responsable : Jean-Marc Crottaz

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 07.10.2015.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



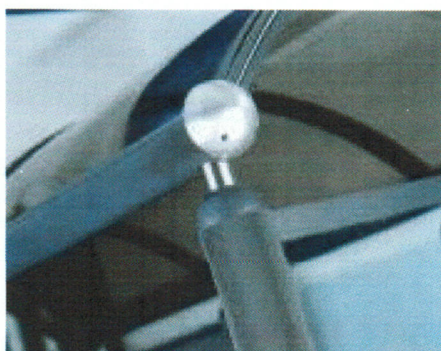
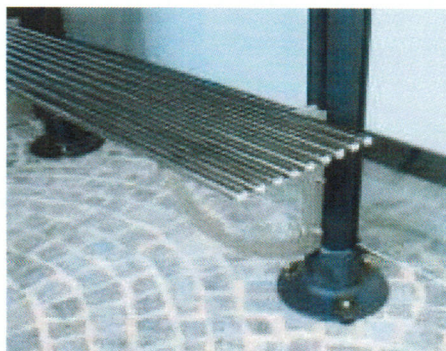
Isabelle Christinet

Annexes : photos de l'abri, plan.

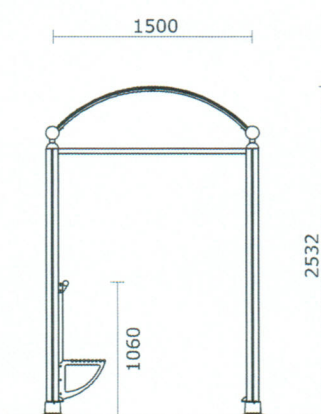
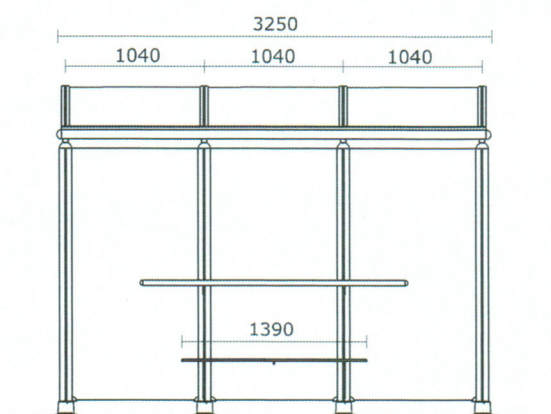




- Struktur: Aluminiumrohr Ø 92 mm mit Sockelabdeckung aus Stahl und Steg aus Stahlrohr,  
Rückwände zur Auswahl: Sicherheitsglas 4+4 mm oder Hartglas 8 mm
- Bedachung: durchsichtige Plexiglas 4 mm
- Bearbeitung: Stahl gemäss Beschreibung Seite 4 Farbwahl am Seite 5
- Zubehör: Dachrinne aus Aluminium, Schrauben aus Edelstahl und Aluminiumguss
- Option: Seitenwand, Bedachung geschwärzt Farbe, Sitzbank mit Handlauf aus Edelstahl
- construction: colonnes en extrudé d'aluminium Ø 92 mm avec cache-socles et âmes en acier,  
parois de fond à choix entre verre sécurisé 4+4 mm ou verre trempé 8 mm  
plexiglas transparent 4 mm
- couverture: acier traité selon descriptif p.4 couleurs à choix selon p.5
- traitement: chéneaux en extrudé d'aluminium, visserie en acier inox et fusion d'aluminium
- accessoires: paroi latérale, couverture teinte fumé, banquette avec main-courante inox
- options:
- costruzione: colonna in profilo d'alluminio estruso Ø 92 mm con basi e anima in acciaio  
parete di fondo a scelta: vetro 4+4 mm o vetro temprato 8 mm  
plexiglas trasparente 4 mm
- copertura: acciaio trattato come descrizione p.4 - colori a scelta di p.5
- Trattamento: gronde in alluminio, viti in acciaio inox, fusione d'alluminio
- accessori: pareti laterali, copertura tinta fumé, panca e corrimano inox
- opzioni:

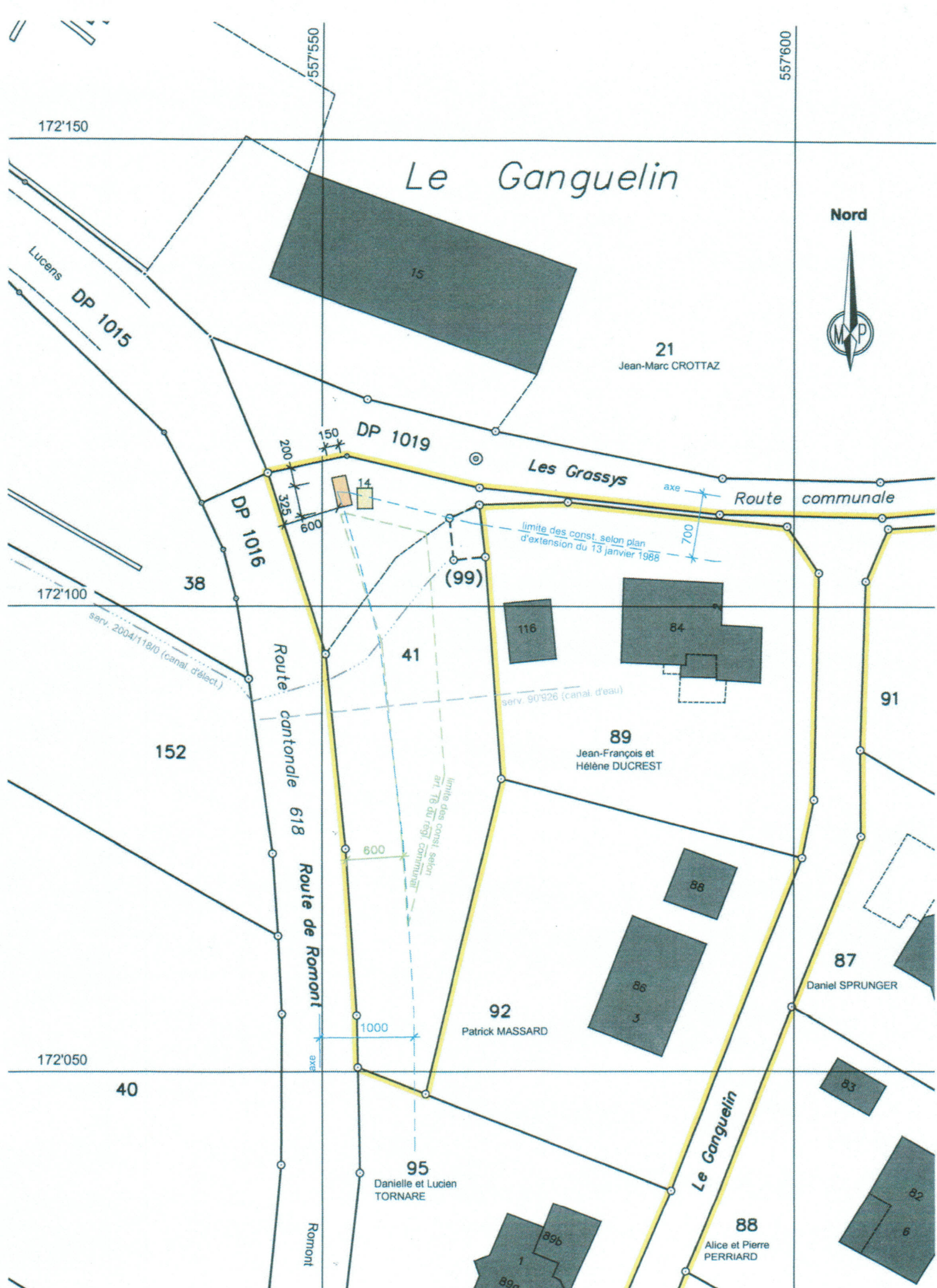






- Variante choisie
- ☐ PARTNERS 2 L = 2210 mm
  - ☒ PARTNERS 3 L = 3250 mm
  - ☐ PARTNERS 4 L = 4290 mm





**Remarque:** - La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier